

Collecte et valorisation du vieux papier – une responsabilité à long terme des communes

1. Introduction

Un recyclage efficace du papier usagé et du carton revêt une grande signification en Suisse. 70% du papier usagé et du carton sont actuellement collectés par les citoyens suisses et traités en vue d'obtenir de nouveaux produits papier. Le papier journal par exemple est constitué à 90% de vieux papier. La solution du «contrat-cadre» pour le financement de la collecte du vieux papier garanti à l'industrie du papier en Suisse un approvisionnement sûr et constitue en outre un fondement important dans l'effort de la durabilité. Seules les quantités de vieux papiers qui ne trouvent pas d'utilisation en Suisse sont destinées à l'exportation. Le contrat-cadre offre aux communes un prix minimum garanti pour une durée de 5 ans et un enlèvement gratuit dans les communes concernées.

2. Financement de l'élimination du vieux papier

Le financement de la collecte du vieux papier issu des ménages, qui se trouve être une responsabilité publique, suit une ligne directrice quelque peu singulière mais elle offre aux communes un point de départ clair qui vaut la peine d'être envisagé.

Après un long préambule (qui peut être lu sur www.recycling.ch), trois fabriques de papiers et de carton ont négocié un contrat-cadre avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses auxquelles se sont aussi jointes les entreprises d'élimination, représentées par l'Association suisse des fournisseurs industriels de vieux papier (VSIA). Le contrat-cadre a été signé en 2006 par les partenaires avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Selon ce contrat-cadre – dont l'intitulé complet est «Contrat-cadre relatif au financement des collectes communales de vieux papier en provenance des ménages», il est proposé aux communes des contrats sur plusieurs années pour la reprise du vieux papier collecté. Les contrats garantissent aux communes une rémunération minimale pour le vieux papier en provenance de collecte mélangée ou séparée. Il s'agit ainsi d'une solution sûre dans le cas où le prix du vieux papier pourrait s'effondrer et ne plus couvrir les coûts d'une collecte efficace.

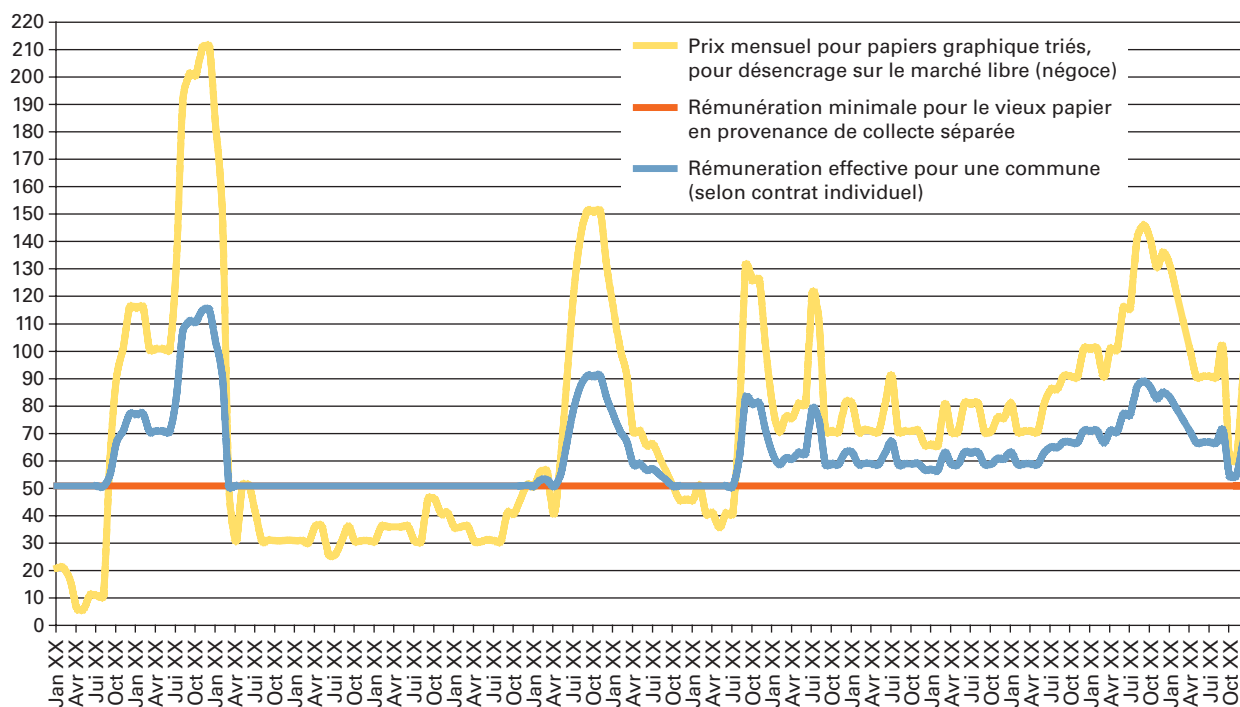
3. Le marché du vieux papier

Le marché du vieux papier est un marché ouvert, tourné vers l'international et les prix sont variables. Le vieux papier est ainsi une matière première qui est soumise à la loi de l'offre et de la demande. De plus, cela fait bien longtemps que ce marché n'est plus cloisonné au plan national mais ouvert au plan international. Diverses influences (régionales, européennes et internationales de surenchères ou de pénuries) mènent parfois à des phases de prix élevés, parfois à des phases de prix plus bas. Il faut constater que le marché du vieux papier est un marché de matière première qui opère actuellement avec des prix positifs.

De nombreuses communes, précisément les plus petites, du fait de leurs faibles ressources en personnel, n'étaient pas et ne sont toujours pas en mesure de pouvoir se consacrer au développement du marché du vieux papier avec l'effort nécessaire pour pouvoir trouver un jour le partenaire contractuel idéal. Pour elles, il s'agit avant tout d'avoir la garantie d'une reprise stable, et ce,



Formule pour la rémunération pour le vieux papier selon le contrat-cadre



si possible aussi à l'intérieur du pays (afin d'éviter de longs trajets de transport). Elles désirent également couvrir les coûts engendrés par les collectes.

Les communes peuvent décider d'opter pour un contrat à long ou à court terme. Celui qui conclut un contrat à court terme peut profiter de la montée des prix à court terme. En revanche, c'est prendre consciemment le risque que les prix puissent aussi chuter. En effet, les rapports ne sont pas stables. Celui qui s'oriente vers un contrat à court terme, ne peut pas non plus se plaindre lorsque les prix sont dans une phase moins favorable.

L'alternative à la pensée à court terme sont des contrats de reprise stable sur le long terme. Le contrat-cadre et les conditions qui y sont consignées ne veulent rien de plus qu'établir des rapports de reprise prévisibles directs à long terme entre les communes et les repreneurs/recycleurs. De façon concise: le concept de base du contrat présenté constitue une solution sûre.

Un contrat selon le contrat-cadre doit avoir une validité de plus de cinq ans. Il prévoit une obligation pour le repreneur de verser un prix minimum à la commune. Pour une collecte mélangée de vieux papier et carton pour une quantité inférieure à 1000 tonnes par an, le prix est de 10 francs/tonne, pour une quantité supérieure à 1000 tonnes par an, il est de 20 francs/tonne. Le prix minimum pour une collecte séparée de papier, pour une quantité inférieure à 1000 tonnes par an est de 40 francs/tonne et pour une quantité supérieure à 1000 tonnes par an, est de 50 francs/tonne.

De surcroît, le prix de reprise reste ouvert à la hausse. Liberté est laissée aux partenaires contractuels de convenir de prix plus élevés. Les partenaires contractuels sont aussi libres de convenir de prix fixes ou de prix indexés. Il est essentiel, lorsque le cas se présente, que les prix ne puissent pas chuter sous le prix minimum convenu dans le contrat-cadre. De plus, le repreneur (fabrique, société d'élimination) prend en charge le vieux papier au lieu de reprise sur le territoire de la commune et finance lui-même les coûts de



transport. Le repreneur décide du moyen de transport qu'il utilise, il n'en résulte aucun coût supplémentaire pour la commune.

En retour, la commune se lie par un contrat à long terme (5 ans), ce qui garantit aussi au repreneur un approvisionnement sûr. Il est ainsi moins dépendant des flambées des prix du marché et peut mieux maîtriser la mise en œuvre de sa matière première et de sa production.

4. Collecte de vieux papier

L'association Recycling Papier + Carton a travaillé sur des recommandations pour une exécution optimisée des collectes de vieux papier. Sur le site Internet www.reycling.ch, vous trouverez en détail les spécifications d'une collecte mélangée de papiers et carton ainsi que les spécifications pour une collecte séparée du papier. Vous y trouverez aussi la liste des produits papier qui entrent dans le cadre d'une collecte ainsi que celle des produits papier et corps étrangers qui ne sont pas souhaités. Il est important que les communes informent et rappellent à leurs concitoyens les produits acceptés lors de la collecte de vieux papier. Plus la qualité de la collecte est élevée, plus le prix qui en découle est élevé et plus la valorisation dans la fabrique est facilitée.

5. Optimisation de la collecte

Grâce à des ententes appropriées et aux mesures organisationnelles, les communes peuvent amener les collectes de papier à un niveau qui permet d'ouvrir aussi la porte à une optimisation de la logistique de la collecte. Du fait des quantités contractuelles plus élevées, elles peuvent aussi profiter de prix plancher plus élevés et dans les faits de meilleurs prix.

L'optimisation ne concerne pas uniquement la question d'une coopération intercommunale mais peut proposer aussi:

- une solution optimisée entre principe de ramassage et de dépôt
- l'aménagement de centres de recyclage (avec divers types de déchets)
- une optimisation des routes de collecte
- une optimisation de la mise en œuvre des véhicules (infrastructure propre, appel à des tiers)

- une optimisation de la fréquence des collectes (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle)
- une séparation des collectes de papiers et de carton (dépendant du repreneur)

Qui recherche plus d'informations peut trouver un interlocuteur compétent par le biais des sites Internet des fabriques et des sociétés d'élimination.

Mais l'Unions des villes suisses et l'Association des communes suisses s'intéressent aussi à une logistique de collecte la plus efficace possible. On le doit au citoyen. Un projet de benchmarking va être entrepris d'ici peu. Les données périodiques annuelles avec l'aide de communes motivées et intéressées seront saisies. Ceci permettra de représenter dans quelle mesure des causes structurelles (ville, agglomération, campagne), des décisions logistiques (faible ou haute fréquence de collecte, principe de ramassage et/ou dépôt), la prise en compte des besoins du repreneur (collecte séparée de papier, collecte mélangée de papier et de carton), des questions de confort et de subventions croisées (prise en compte des petits commerces, exclusion des gros commerces et de l'industrie), ont des effets sur les coûts de collecte par habitant, respectivement par tonne de matériau collecté. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Alex Bukowiecki, directeur d'Infrastructures communales dont vous trouverez les coordonnées en fin de brochure.

6. Organisation de la collecte de vieux papiers

Dans de nombreuses communes, notamment dans les plus petites et celles de moyenne importance, la collecte réalisée par des écoles, des associations ou autres est de tradition en Suisse. Les communes indemnisent les associations qui effectuent la collecte en versant une somme, qui est bien souvent supérieure au prix que cela coûterait avec une entreprise de transport professionnelle et bien souvent aussi supérieure au prix auquel le vieux papier collecté pourrait être vendu. Ces indemnités aux associations dissimulent bien plus une subvention pour encourager la vie culturelle dans la commune. Lorsque les communes autorisent des collectes par les écoles ou des associations, elles devraient porter une plus



Type de collecte	Papier Effectif 2007 en tonnes	Carton Effectif 2007 en tonnes	Total Effectif 2007 en tonnes
Type de collecte 1 (P+C dans la même liasse)	1 738	744	2 483 (11)
Type de collecte (P+C dans un conteneur ouvert)	16 164	6 947	23 112 (22)
Type de collecte 2 (Papier en liasse séparé)	101 871	0	101 871 (240)
Total	119 773	7 692	127 466 (273)

grande attention à l'aspect de la sécurité. La collecte de lourdes liasses de papier n'est pas sans danger pour les enfants les plus jeunes. Divers cantons, l'Association professionnelle des chefs de police de la circulation et d'autres cercles ont publié des recommandations relatives à la collecte du vieux papier. Vous pouvez aussi consulter les recommandations de sécurité du bpa sur www.bul.ch. L'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses recommandent à ses membres de se distancier, selon leurs possibilités, de ces collectes par les écoles et de s'en remettre, après accord avec les fabriques, à une collecte par une entreprise de transport professionnelle ou une entreprise d'élimination. Beaucoup de villes ou de syndicats intercommunaux effectuent les collectes avec leurs propres véhicules ou confient la collecte à des entreprises privées. Il est impératif de porter un regard attentif sur les coûts même dans ces cas-là. Les coûts de la collecte ne doivent pas être imputés sur les coûts généraux venant d'autres activités de l'administration sans lien avec la collecte des vieux papiers.

7. Etat actuel des contrats

A fin 2007, 273 communes et syndicats intercommunaux ont conclu un contrat selon le contrat-cadre. Ces 273 contrats couvrent un total de 127 466 tonnes. Ils se subdivisent en trois différents types de collecte selon le tableau ci-dessus. (Indication: après les données en tonnes, les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de contrats pour ce type de collecte).

8. Contacts et autres renseignements

De nombreuses informations peuvent être consultées sur le site Internet de l'association Recycling Papier + Carton (www.altpapier.ch ou www.recycling.ch). Le contrat-cadre et autres brochures à télécharger y sont aussi à votre disposition.

Les personnes dont les coordonnées figurent ci-dessous sont à votre disposition pour répondre à vos premières questions et vous orienter vers d'autres contacts:

Alex Bukowiecki

Secrétaire d'Infrastructures communales
Florastrasse 13, 3000 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@kommunale-infrastruktur.ch

ou

Martin Häberli

Secrétaire de l'Association Recycling
Papier + Karton
Bergstrasse 110, 8032 Zürich
Téléphone 044 266 99 26
info@altpapier.ch

